

Département des Landes
Arrondissement de Dax

Commune de POYANNE

Nombre de Conseillers
15
Conseillers en fonction
13
Conseillers présents
10

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 juin 2024

**Sous la présidence de Madame Fabienne LABY-FAUTHOUX,
Maire**

Membres présents : Fabienne LABY-FAUTHOUX - Elisabeth COUDROY - Olivier SCHAFFHAUSER - Thierry LABORDE - Catherine ROSSIGNOL - Philippe DUCOURNEAU - Thierry LOUPIEN - Séverine SOUPOT -

Maylis AUMAILLEY -

Absents excusés : Nicolas JACOB - Alain LABAT - Rémy NAPIAS

Secrétaire de séance : Elisabeth COUDROY

Date de la convocation : 20 juin 2024

Ordre du jour :

- 1) Approbation du dernier compte rendu en date du 23 mai 2024
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) **DCM2024-06-23** : Renouvellement de la convention relative au schéma départemental Défibrillateurs
- 4) **DCM2024-06-24** : Renouvellement de l'adhésion à PEFC (Programme de reconnaissance et de certification forestière)
- 5) Elections législatives du 30 juin et 7 juillet
- 6) **DCM2024-06-25** : Participation aux frais de la téléalarme des bénéficiaires de ce service
- 7) **DCM2024-06-26** : Travaux de voirie RD 10 et RD 420
- 8) Chauffage du foyer rural : Choix de l'entreprise
- 9) Divers :

Avant de débiter la séance, Madame la Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la participation à la téléalarme par les bénéficiaires de ce service. Le conseil municipal accepte ce rajout

1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Mme Laby-Fauthoux demande aux élus s'ils ont bien pris connaissance du PV de la dernière séance et s'il appelle à des modifications. Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le procès-verbal de la séance qui s'est tenue le 23 mai 2024.

2) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Elisabeth COUDROY se porte candidate et est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

3) DCM2024-06-23 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU SCHEMA DEPARTEMENTAL DEFIBRILLATEURS :

Mme la Maire informe l'assemblée que la commune a signé une convention d'adhésion au service « mise à disposition et maintenance des défibrillateurs » en 2019. Cette convention permet de répondre à un éventuel besoin de secours à la personne

L'adhésion à ce service nous permet de disposer d'un matériel entretenu et changé en cas de panne ainsi que de séance de formations.

Dans ce cadre, le Centre de gestion s'engage à nous mettre à disposition du matériel aux conditions tarifaires détaillées ci-jointes.

TARIFICATION PACKS DEFIBRILLATEURS DU CDG40

Type de pack mis à disposition de la collectivité par le CDG40	Coût annuel schéma départemental
	- Mise à disposition de matériel - Conseils - Maintenance - Formation
Pack EXTERIEUR	450 € TTC
Pack INTERIEUR	400 € TTC
Pack PORTATIF	350 € TTC

Après délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte l'adhésion à ce service et charge Mme la Maire de toutes les formalités administratives nécessaires.

Délibération reçue en Préfecture, le 9 juin 2024

4) DCM2024-06-24 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A PEFC (PROGRAMME DE RECONNAISSANCE ET DE CERTIFICATION FORESTIERE)

La commune a adhéré pour la 1^{ère} fois à cette certification en 2009.

Cette certification atteste la gestion durable de la forêt et du respect de ses fonctions environnementales, sociétales et économiques. Elle garantit l'application de règles strictes par tous les intervenants en forêt (propriétaires, exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers), la mise en œuvre de pratique de gestion forestière durable, règles de traçabilité.

Ce label garantit au consommateur que le produit acheté est issu de sources responsables.

Mme la maire propose à l'assemblée de renouveler cette certification.

Après délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte ce renouvellement de certification charge Mme la Maire de toutes les formalités administratives nécessaires.

Délibération reçue en Préfecture, le 9 juin 2024

5) ELECTIONS LEGISLATIVES DU 30/06 ET 07/07 2024

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que les élections législatives se tiendront le dimanche 30 juin et le dimanche 07 juillet de 08h à 18h.

La tenue du bureau de vote se tiendra en deux permanences, de 08h à 13h et de 13h à 18h.

- Composition du bureau de vote le 30 juin
 - Présidente : Fabienne Laby-Fauthoux
 - Vice-Président : Philippe Ducourneau
 - Secrétaire : Elisabeth Coudroy

☞ Permanence de 8h à 13h : Rémy Napias, Michèle Guarido, Maylis Aumailley

☞ Permanence de 13h à 18h : Philippe Ducourneau, Olivier Schaffhauser, Catherine Rossignol

- Composition du bureau de vote le 07 juillet :
 - Présidente : Fabienne Laby-Fauthoux
 - Vice-Président : Alain Labat
 - Secrétaire : Elisabeth Coudroy

☞ Permanence de 8h à 13h : Elisabeth Coudroy, Thierry Laborde, Thierry Loupien

☞ Permanence de 13h à 18h : Philippe Ducourneau, Alain Labat, Maylis Aumailley

7h30 : Préparation du bureau (affichage, recomptage des enveloppes, préparation du bureau)

18h : clôture (préparation enveloppe centaine, tables de dépouillement...)

Tous les membres du bureau devront être présents le soir à 18h00 pour le dépouillement.

6) DCM2024-06-25 : PARTICIPATION DES BENEFICIAIRES AU SERVICE DU TELEALARME

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que cette dépense était prise en charge par le CCAS et que la participation des bénéficiaires était calculée en fonction des revenus, à savoir :

- Prise en charge à hauteur de 50% pour les bénéficiaires non imposables
- Aucune prise en charge pour les bénéficiaires imposables.

Après délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de reconduire l'aide telle que précisée ci-dessus.

Délibération reçue en Préfecture, le 9 juin 2024

7) DCM2024-06-26 : POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE- RD10 RD420 CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame la Maire informe que le dossier de marché public a été déposé en ligne le 13 mai avec date limite de dépôt le 7 juin.

Dix dossiers ont été retirés et cinq ont répondu.

L'UTD de Tartas qui est maître d'œuvre a ouvert les plis et étudié toutes les propositions. Le critère de pondération choisi était uniquement le prix

Estimatif de l'UTD : 107 815,00€ HT, soit 129 378,00€ TTC

Détail des offres reçues :

- Colas : 96 236,50€ HT, soit 115 483,80€ TTC
- Exedia : 89 650,00€ HT, soit 107 580,00€ TTC
- Castillon TP : 87 472,50€ HT, soit 104 967,00€ TTC
- Bautiaa TP : 84 983,75€ HT, soit 101 980,50€ TTC
- Roy TP : 102 743,61€ HT, soit 123 292,33€ TTC

L'UTD a proposé de retenir le dossier de l'entreprise BAUTIAA TP. Après délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal valide cette proposition et charge Mme la maire de toutes les formalités administratives afférentes au dossier

Délibération reçue en Préfecture, le 9 juin 2024

8) FOYER RURAL : CHAUFFAGE

Lors du précédent conseil, ce sujet avait été abordé. Le conseil avait alors décidé de demander un nouveau devis à Ambre énergie

Après délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal valide le dernier devis de Ambre énergie pour un montant de 27 500,00€ HT, soit 33 000€ TTC.

9) DIVERS

a) Dégâts des eaux au multiple rural

Les deux assurances se rendront sur place le lundi 22 juillet 2024 à 13h pour une expertise contradictoire. La mairie doit être représentée par un élu : Messieurs Labat et Ducourneau assisteront à cette expertise contradictoire.

b) Prolifération de rats dans les canalisations de l'assainissement collectif constatée par des habitants du bourg

Le SYDEC pose des pièges dans les réseaux d'eaux usées une fois par an (a priori prévu cette année début juillet)

Le contrat envoyé par la société Avipur prévoit :

- 1 passage réseaux eaux usées :
 - Pose des pièges
 - Enlèvement des pièges 7 jours après
- Pour les bâtiments, la législation interdit de laisser les appâts toxiques plus de 7 jours

La prestation Avipur prévoit

- Pose de 26 postes dans les bâtiments (cette prestation n'est payable qu'au départ)
- 4 passages et pose d'appât placebo

Montant du devis reçu par la mairie : 3 064.20€

Si lors du contrôle des postes bâtiments il y a des traces de passage de rats, alors traitement curatif à 302.25€ HT.

Le conseil municipal décide de solliciter d'autres devis.

c) Entretien commune

Comme convenu lors du précédent Conseil, la commune a demandé un devis d'entretien des espaces verts à l'ESAT Dax. A ce jour pas de réponse. Un devis a été demandé à Arribère Paysages pour les prestations suivantes :

- Débroussaillage, contour de l'église, entrée local APE, chemin de randonnée, abords du lavoir.
- Nettoyage fontaine de la Nine.

Montant total : 1 290.00€ T.T.C.

d) Dégâts des eaux Lesbruques

Suite aux intempéries du 8 juin, M. et Mme Harisquiry ont fait part à la mairie d'un problème de fossés bouchés, ce qui a provoqué des dégâts chez eux.

- Ruissellement de l'eau
- Charriage de cailloux

Tous leurs espaces extérieurs ont été dévastés.

La commune rencontrera M. Dizabeau technicien voirie à la Communauté de Communes le jeudi 4 juillet 2024 et se rendra sur place pour savoir ce qu'il convient de faire.

Une déclaration de sinistre a été faite après de Groupama

e) Branchement ENEDIS chez Mme Levasseur

Les travaux vont être fait courant juillet. Circulation temporaire Rte du Moulin d'Arthoux.

f) Elagage autour des containers Rte de Maisonnave

Le SIETOM a informé la commune que sur la route de Maisonnave, les containers sont envahis par des haies. Il sera demandé à l'employé de passer le fil pour nettoyer et permettre au camion de vider les containers.

g) Grange du château

L'association Boissec, installée à Larbey est à la recherche d'un nouveau bâtiment car le bâtiment qu'elle occupe actuellement est en vente.

L'association Boissec viendra visiter le bâtiment le 4 juillet

h) Fête des associations

La commission communales « Associations » a convoqué toutes les associations à une réunion le 6 juin afin d'organiser et préparer la journée inter-association.

La date retenue pour cette manifestation est le samedi 26 octobre après-midi.

Il s'agira d'organiser une demi-journée récréative qui se clôturera par une soirée « Auberge espagnole ».

i) Numérisation du château

Mme la Maire informe l'assemblée que le jeudi 11 juillet (réunion initialement prévue le 27 juin), elle recevra en mairie la société Hubics qui présentera ses compétences en matière de digitalisation/numérisation avant une visite du château.

Assisteront à la réunion : M. Didier Gaujeacq (Conseiller Départemental), Mr Saphy (Responsable du pôle activité au conseil départemental).

j) SIETOM de Chalosse

M. Ducourneau fait le point sur les installations des nouveaux points-tri nécessaire sur la commune :

- 3 points-tris sont prévus Rte de la Toudeille
- 2 Route de Gouarde

En entente avec le SIETOM et la commune de Laurède, un point tri sera installé à la limite des 2 communes

k) Marché des producteurs

Tout le matériel est réservé auprès des communes voisines.

Un tableau d'organisation sera envoyé aux élus afin que ces derniers puissent se positionner sur les temps de préparation (récupération des tables, installation...)

l) Assurance

Toutes les associations disposant d'appareils électriques en fonctionnement dans les locaux communaux doivent vérifier leur contrat d'assurance afin que ce dernier prévoit une indemnisation suffisante pour couvrir les dommages qui pourraient être causés lors d'un sinistre

m) Agendas

Prochaine réunion du conseil : jeudi 1^{er} août

La secrétaire
Elisabeth COUDROY

Mme la Maire
Fabienne LABY-FAUTHOUX